

Outre mer : protection des récifs coralliens dans le Pacifique sud

Contexte

L'Océan Pacifique héberge 40% des récifs coralliens de la planète. Ces écosystèmes maritimes représentent à la fois un patrimoine mondial exceptionnel de biodiversité et une source de revenus indispensables pour les populations locales. Pourtant, l'extraction de matériaux, les techniques de pêche agressives, la croissance des rejets polluants en zone littorale, l'érosion et les catastrophes climatiques menacent ces espaces fragiles et vitaux. L'AFD, en lien avec le FFEM, apporte sa contribution à un programme régional destiné à préserver la richesse biologique marine pour assurer le devenir des peuples du Pacifique.

Objectif

Favoriser le développement durable des pays insulaires du Pacifique par la protection et la valorisation des récifs coralliens en associant les expertises et les capacités des collectivités territoriales d'Outre-mer et des pays développés de la région

Le projet

L'initiative aborde l'ensemble des aspects liés à la protection et à la gestion des récifs :

- développement d'aires marines protégées et lutte contre l'érosion des bassins versants
- acquisition et diffusion des connaissances scientifiques sur la biodiversité, l'état et le fonctionnement des écosystèmes coralliens
- valorisation du potentiel économique des récifs.

Le projet est mené dans un esprit de partenariat régional, d'association des compétences et de mise en réseau et dans le souci de fournir des résultats tangibles et utiles aux décideurs comme à la population qui tire ses revenus des récifs.

Impact

Au terme de l'initiative, des portions significatives de ces écosystèmes seront protégées ou mises sous gestion participative. Leur potentiel économique sera illustré par des exemples portant sur leurs principales fonctions (pêche et aquaculture, tourisme, valorisation de la biodiversité). Par ailleurs, des communautés de travail entre les collectivités françaises d'Outre-mer, des Etats développés du Pacifique et des Etats insulaires de la région se seront renforcées.

Démarrage : juin 2004

Financement : subvention de 3ME

Projet mené par : AFD, FFEM, Fondation des Nations unies, Conservation international et WWF